

**DELIBERATION N° 18/497 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR
LES CLASSES A OPTION CINEMA DU LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA****SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Paul LEONETTI à M. Michel GIRASCHI
Mme Laura Maria POLI à Mme Pascale SIMONI
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Guy ARMANET
Mme Rosa PROSPERI à M. Jean-Guy TALAMONI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Julia TIBERI à Mme Jeanne STROMBONI

ETAIT ABSENT : M.

Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - titre VII,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/285 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement des aides relatif à l'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n° 18/362 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 adoptant le budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse,
- VU** la demande de subvention réceptionnée dans le service en date du 23 octobre 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

CULTURE - INVESTISSEMENT

ORIGINE : BP + BS 2018 PROGRAMME : Culture - Investissement - N4423C

MONTANT DISPONIBLE : 2 946 931,42 €

LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA (BASTIA) 4 365,64 €

Equipement technique des classes CAV
Coût prévisionnel : 4 365,64 € TTC (taux d'intervention : 100,00 %).

MONTANT AFFECTE :4 365,64 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :2 942 565,78 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 20 décembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Guy Talamoni', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the end.

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/E7/419**

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
D'EQUIPEMENT POUR LES CLASSES A OPTION CINEMA
DU LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Proposition d'attribution de subvention au lycée Giocante de Casabianca dans le cadre de l'équipement technique des classes CAV (option cinéma et audiovisuel) - Programme : Fonctionnement : N4423C

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'attribution d'une subvention d'équipement en faveur du Lycée Giocante de Casabianca de Bastia.

I- PRÉAMBULE

La Cinémathèque Régionale de Corse Casa di Lume est le partenaire culturel de l'Education nationale concernant les classes CAV (option cinéma et audiovisuel) du Lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju et du Lycée Giocante de Casabianca de Bastia depuis de très nombreuses années (2000, année d'ouverture de la Cinémathèque, pour le lycée de Portivechju et 2007 pour le lycée bastiais).

Jusqu'en 2013, l'association « La Corse et le cinéma » était en charge de la mise en œuvre de ce partenariat, elle a souhaité se désengager à partir de la rentrée 2014.

Ces classes proposent un enseignement de spécialité et/ou optionnel à partir de la seconde, permettant de valoriser ces enseignements par une notation au baccalauréat. L'enseignement de spécialité offre 5 heures de cours hebdomadaires et 3 heures d'enseignement sont prévus pour les options.

Le travail du partenaire culturel consiste à accompagner toute l'année les enseignants en charge de ces options et les élèves d'un point de vue pédagogique et logistique. Le partenaire culturel prend ainsi en charge les intervenants extérieurs apportant un soutien technique (tournage, prise de son, montage,...), ceux venant en complément des enseignants en termes de pédagogie (définition du projet, écriture du scénario, préparation pour l'oral...). Le partenaire organise également des projections de films ou participe à des déplacements sur des festivals. Enfin, il accompagne les enseignants pour la fabrication du film court devant être réalisé durant l'année et présenté au baccalauréat.

Chaque année, des conventions sont établies pour l'année scolaire concernée entre la Cinémathèque de Corse et les deux établissements insulaires.

Enfin, le partenariat fait l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre de la CASEAC (commission académique de suivi des enseignements et activités de cinéma audiovisuel) en présence de représentants du Rectorat, des enseignants et de la Collectivité de Corse.

Récapitulatif des trois dernières années scolaires :

Années	2015/2016			2016/2017			2017/2018		
	PoVo	Bastia	Total	PoVo	Bastia	Total	PoVo	Bastia	Total
Etablissements									
Classes de seconde	37	26	63	32	16	48	31	22	53
Classes de première spécialité	3	6	9	12	15	27	4	10	14
Classes de première option facultative	18	6	24	19	18	37	18	9	27
Classes de Terminale spécialité	9	15	24	3	4	7	6	14	20
Classes de Terminale option facultative	11	11	22	13	5	18	14	19	33
TOTAL CLASSES CAV	78	64	142	79	58	137	73	74	147
Nbre d'intervenants extérieurs annuels	2	1	3	2	1	3	2	1	3
Nbre d'intervenants extérieurs ponctuels	1	1	2	0	2	2	4	4	8
Nombre d'heures pédagogiques	112	120	232	125	120	245	125	140	265
Budget fonctionnement CTC (Cinémathèque)*	11 924 €	10 450 €	22 374 €	14 668 €	11 943 €	26 611 €	17 186 €	13 731 €	30 917 €

* coûts réels + valorisation des salaires des deux agents de la Cinémathèque en charge du partenariat

Les effectifs de ces classes à option sont autour de 140 élèves par an, pour lesquels la Cinémathèque de Corse dépense un budget moyen de 26 600 €, soit 190 € par élève.

Il est à noter que l'effort de la Collectivité de Corse en faveur de ces enseignements a augmenté de 38 % en trois ans et que le budget alloué a augmenté de 60 % depuis la rentrée 2013 (la subvention de la CTC allouée à l'association en 2013 étant de 19 351 €).

II- SUBVENTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS

Afin d'offrir un enseignement de qualité, les établissements scolaires proposant ces options doivent se doter de matériel technique (caméras pour l'image, micros et perche pour le son, banc de montage...) afin de permettre aux élèves de travailler en ateliers pratiques et de réaliser le film court métrage présenté au baccalauréat.

Chaque établissement décide de la périodicité du renouvellement de son matériel et consulte le partenaire culturel (la Cinémathèque de Corse) afin de justifier son besoin et en vue des choix techniques à réaliser. Il dépose ensuite une demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse.

Depuis la rentrée 2011, le soutien de la Collectivité de Corse concernant l'équipement technique de ces sections a été le suivant :

Année scolaire 2013/2014

Subvention de 10 160 € pour le Lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju.
Subvention de 9 683 € pour le Lycée Giocante de Casabianca de Bastia.

Année scolaire 2016/2017

Subvention de 6 907 € pour le Lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le Lycée Giocante de Casabianca a fait part du besoin suivant :

Equipement	Quantité	Type	Devis	Unitaire	TTC
------------	----------	------	-------	----------	-----

Perche	2	RODE BOOMPOLE	Amazon	88	176,00
Suspension à vis pour micro	2	RODE SM4	Video plus France	42	84,00
Micro	2	SENNHEISER ME-66	Video plus France	178.80	357,60
Casque audio	2	Audio-technica ATH M50XRD	Thomann	129	258,00
Trepied + tête fluide	1	ACE-M-MS Sachtler 1001	NIStores	590.23 (avec frais de port)	590,23
Sac à dos pour camera	2	ORCA	Video plus France	192	384,00
Tablette numérique	5	Archos CORE 101 3G V2 - 16GB RED	Boulangier	99.99	499,95
Carte mémoire	5	64 GB	Amazon	18.50 (avec frais de port)	92,50
Caméscope	5	Sony HDR-CX 240	Darty	169.90	849,50
Dictaphone	1	Sony ICD-PX333	Darty	44.99	44,99
Réflex numérique	1	Canon	Amazon	399	399,00
Licence Photoshop et Adobe un poste	1	Adobe	Adobe	299.88	299,88
Stabilisateur	1	Zhiyun Crane-M	Fnac	329.99	329,99
TOTAL					4 365,64

Le besoin a été validé par les agents de la Cinémathèque en charge du suivi du partenariat culturel des classes CAV, par ailleurs l'établissement scolaire a transmis les devis correspondant à ces futures acquisitions, le soutien accordé par la CdC en vue de cet équipement fera l'objet d'un règlement sur présentation de facture.

En conséquence, je vous propose d'attribuer une subvention de 4 365,64 €.

Ce montant d'individualisation sera imputé sur le fonds Culture - programme N 4423 C - fonction investissement du Budget 2018 de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR LES CLASSES A OPTION CINEMA DU LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA
Identifiant acte	02A-200076958-20181220-028414-DE
Identifiant interne	028414
Date de réception par la préfecture	4 janvier 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	20 décembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.9

[Fermer](#)